

L'INDICATEUR "INSTITUTIONS SOCIALES ET ÉGALITÉ FEMME-HOMME" EN OUGANDA (SIGI-UGANDA)



Avec l'appui financier de la Coopération Autrichienne pour le Développement et en partenariat avec le Bureau ougandais des statistiques (UBOS), le Centre de Développement de l'OCDE a lancé la première étude pilote de l'indicateur "Institutions Sociales et Égalité femme-homme" (SIGI) en Ouganda en 2013. Cette étude pays a pour objectif de renforcer l'élaboration des politiques nationales dans la lutte contre les inégalités de genre.

L'indicateur SIGI-Ouganda fournit aux décideurs politiques, à la société civile et à la communauté du développement une base de données complète sur les discriminations de genre au sein des institutions sociales, au niveau infranational. Pour la première fois, les discriminations de genre au sein des normes sociales, des pratiques et des lois informelles ont été recueillies et quantifiées dans les différentes régions ougandaises. Ce projet met en évidence l'impact négatif d'une telle discrimination sur les disparités de genre dans les indicateurs socio-économiques, ainsi que sur la pauvreté et la marginalisation des femmes.

Les résultats révèlent l'importance des données infranationales pour mesurer les disparités régionales, souvent masquées par les moyennes nationales. Ces disparités régionales montrent la nécessité de concevoir des politiques adaptées aux problématiques locales, impliquant l'action des communautés. Ces nouvelles statistiques témoignent du caractère urgent de la lutte contre les institutions sociales discriminatoires dans les politiques visant l'autonomisation des femmes et l'élimination des inégalités de genre, aux niveaux local et national.

Objectifs de l'étude pays SIGI-Ouganda



Qu'entend-on par institutions sociales discriminatoires ?

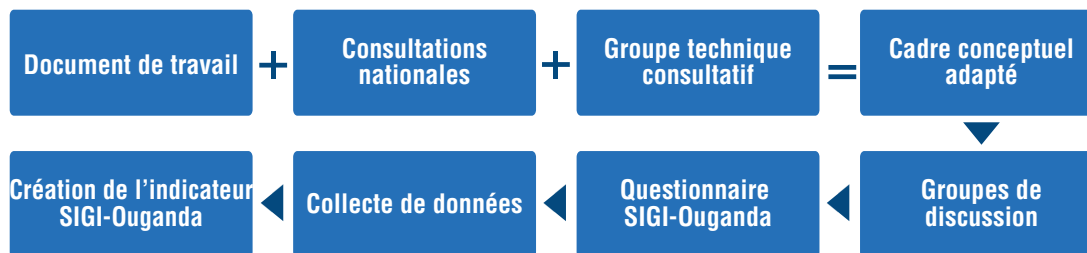
Les institutions sociales discriminatoires sont les normes sociales, les pratiques et les lois formelles et informelles qui restreignent l'accès des femmes aux ressources et opportunités.

L'étude pays SIGI-Ouganda

L'indicateur SIGI-Ouganda est un instrument taillé sur mesure : Il est le fruit d'un cadre conceptuel et méthodologique adapté au contexte national et aux spécificités ougandaises suite aux consultations et ateliers nationaux.

- Les **consultations nationales** réunissent des représentants du gouvernement, des décideurs politiques, des chercheurs, des organisations de la société civile et autres experts du genre afin d'identifier les spécificités ougandaises à prendre en compte dans le cadre conceptuel de l'étude SIGI-Ouganda.
- Un **document de travail**, préparé par des experts en genre, fournit un aperçu détaillé des statistiques existantes relatives aux discriminations de genre au sein des institutions sociales en Ouganda. De plus, ce document suggère une liste d'institutions sociales discriminatoires à prendre en compte dans le contexte ougandais.
- Un **groupe technique consultatif** présidé par UBOS a été créé pour valider chaque étape du processus. Ce groupe comprend des experts en genre, des représentants du ministère du Genre, du Travail et du Développement social, des chercheurs de l'Université Makerere, ainsi que des représentants de la société civile et des organisations internationales.
- Des **groupes de discussion** ont été mis en place dans 28 secteurs de dénombrement choisis aléatoirement, pour vérifier la pertinence du questionnaire SIGI-Ouganda. En outre, les informations qualitatives recueillies permettent d'illustrer les résultats de l'enquête quantitative.
- Le **questionnaire SIGI-Ouganda** comprenant deux modules (ménage et individuel) a été administré aux 112 localités ougandaises.

La démarche du projet SIGI-Ouganda



Le cadre conceptuel de l'indicateur SIGI-Ouganda

En tant qu'indicateur composite, l'indicateur SIGI-Ouganda évalue le niveau de discrimination des régions et départements ougandais en agrégeant 20 indicateurs. Ces indicateurs regroupent des informations détaillées sur les lois informelles, les pratiques traditionnelles et coutumières ainsi que les normes sociales et attitudes discriminant les femmes.

Les 20 indicateurs sont regroupés en cinq sous-indices qui mesurent une dimension particulière des discriminations de genre dans les institutions sociales :

- La dimension “**discriminations au sein du code de la famille**” considère les institutions sociales limitant le pouvoir décisionnel et le statut des femmes au sein de la famille.
- La dimension “**atteintes à l'intégrité physique**” mesure les atteintes au droit des femmes à disposer de leur corps et à vivre à l'abri de la violence.
- La dimension “**préférence pour les garçons**” mesure le traitement inégal des filles et des fils au sein de la famille concernant leur éducation et accès aux soins, ainsi que la dévalorisation des filles.
- La dimension “**accès restreint aux ressources et aux biens**” considère les institutions sociales qui limitent l'accès des femmes aux ressources naturelles et économiques.
- La dimension “**atteintes aux libertés civiles**” considère les institutions sociales qui restreignent l'accès des femmes à l'espace public et leur participation politique.

La composition de l'indicateur SIGI-Ouganda

Indicateur “Institutions Sociales et Égalité femme-homme” (SIGI) en Ouganda				
Discriminations au sein du code de la famille	Atteintes à l'intégrité physique	Préférence pour les garçons	Accès restreint aux ressources et aux biens	Atteintes aux libertés civiles
<ul style="list-style-type: none"> • Mariage précoce • Droits à l'héritage • Maltraitance des veuves • Prix de la mariée • Rôles assignés au genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Violences liées au genre • Autonomie reproductive • Autonomie sexuelle • Grossesse précoce 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail non rémunéré • Préférences dans l'éducation • Préférences dans la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services financiers • Accès sécurisé aux actifs non fonciers • Accès sécurisé à la terre • Entrepreneuriat 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la politique • Domicile • Liberté de mouvement • Accès à la justice

La méthodologie de l'indicateur SIGI-Ouganda

La collecte des données

Les données utilisées dans la construction de l'indicateur SIGI-Ouganda proviennent de deux enquêtes (représentatives à l'échelle nationale et régionale) :

- L'enquête SIGI-Ouganda, conçue en partenariat avec UBOS afin de combler le manque de données.
- L'enquête démographique et de santé (DHS) utilisant une procédure d'échantillonnage similaire.

Construction des sous-indices via l'Analyse en Composantes Principales (ACP)

L'indicateur SIGI-Ouganda regroupe 64 variables au sein de 20 indicateurs. Les variables et indicateurs ont été choisis en fonction de leur fiabilité, de leur pertinence conceptuelle et de leur corrélation statistique.

Les sous-indices fournissent une mesure synthétique de chaque dimension dans laquelle se manifestent les discriminations de genre dans les institutions sociales. Pour ce faire, l'ACP extrait et agrège l'information commune fournie par les indicateurs, en minimisant les biais statistiques et la redondance.

Construction de l'indicateur SIGI-Ouganda

L'indicateur SIGI-Ouganda est une moyenne non pondérée d'une fonction non linéaire des sous-indices :

$$\begin{aligned} SIGI = & \frac{1}{5} \text{Discriminations au sein du code de la famille}^2 + \frac{1}{5} \text{Atteintes à l'intégrité physique}^2 \\ & + \frac{1}{5} \text{Préférence pour les garçons}^2 + \frac{1}{5} \text{Accès restreint aux ressources}^2 \\ & + \frac{1}{5} \text{Atteintes aux libertés civiles}^2 \end{aligned}$$

Pourquoi les sous-indices ont-ils les mêmes pondérations ?

- Aucune dimension n'est plus importante qu'une autre en termes de privations subies par les femmes discriminées.

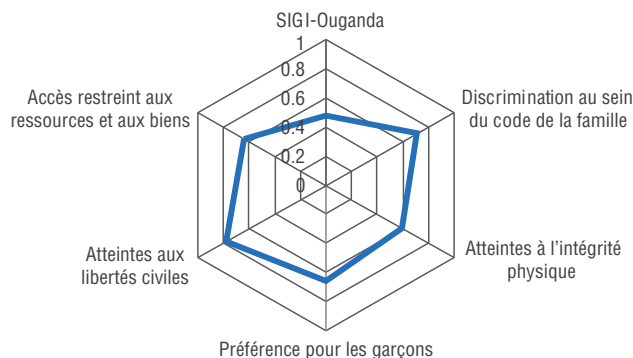
Pourquoi une forme quadratique ?

- Des niveaux de discrimination très élevés dans une dimension ne peuvent être compensés que partiellement par des niveaux de discrimination faibles dans une autre dimension.
- Les privations subies par les femmes discriminées augmentent plus que proportionnellement lorsque la discrimination augmente.
- L'indicateur SIGI a une forte aversion aux inégalités : une réduction des inégalités de 1 à 0.75 n'est pas équivalente à une réduction de 0.25 à 0.

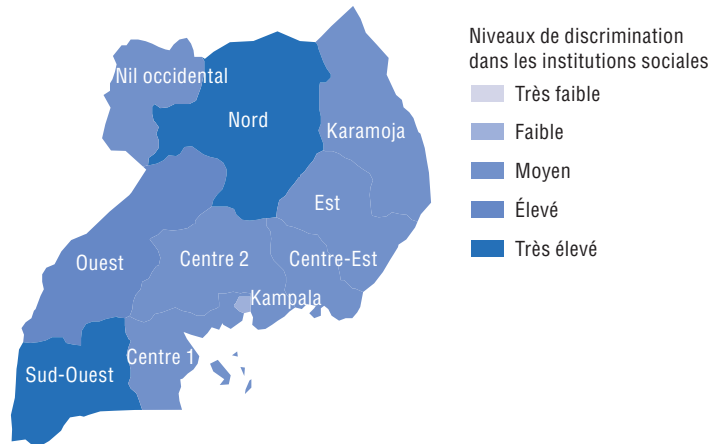
Principaux résultats

Le projet SIGI-Ouganda montre que réduire les discriminations de genre dans les institutions sociales représente une opportunité non négligeable pour promouvoir l'autonomisation des femmes et réduire les inégalités de genre dans les indicateurs socio-économiques. Au cours des deux dernières décennies, l'Ouganda a réalisé de solides progrès en termes de représentation politique grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes sexospécifiques. Cependant, des défis persistent dans certains domaines clés qui affectent les droits des femmes. En outre, les écarts entre les opinions et les pratiques montrent l'importance d'élaborer une approche holistique et concertée à la fois au niveau national et local.

- **Les discriminations au sein du code de la famille :** Le mariage précoce reste une pratique répandue, caractérisée par de fortes disparités régionales : en moyenne une Ougandaise sur deux a été mariée avant d'avoir 18 ans, deux sur trois dans les départements du Centre-Est, de l'Est et du Nord. En outre, c'est une pratique largement acceptée par la population lorsqu'elle concerne les filles : 45 % des personnes interrogées déclarent que les filles devraient être mariées avant 18 ans, tandis que 85 % pensent que les hommes devraient être mariés plus tard.
- **Les atteintes à l'intégrité physique :** La fréquence et la justification de la violence domestique envers les femmes sont encore élevées en Ouganda, où deux fois plus de femmes que d'hommes sont victimes de violence domestique dans leur vie : une Ougandaise sur deux a été victime de violence au cours de sa vie conjugale et une sur trois dans les 12 derniers mois. En outre, plus d'un Ougandais sur deux justifie le recours à la violence conjugale dans certaines circonstances, deux sur trois dans les départements du Nil Occidental et de l'Est.



Note: Chaque sous-indice varie de 0 (indiquant l'absence de discrimination) à 1 (indiquant des niveaux de discrimination très élevés).
Source: OCDE (2015), Uganda Social Institutions and Gender Index, <http://stats.oecd.org>.



Note: La carte montre les différents niveaux de discrimination : le bleu clair indique de très faibles niveaux de discrimination alors que le bleu foncé indique des niveaux très élevés (en utilisant les seuils suivants : très faible]0 ; 0.2], faible]0.2 ; 0.35], moyen]0.35 ; 0.5], élevé]0.5 ; 0.6], très élevé]0.6 ; 1]).

Source: OCDE (2015), Uganda Social Institutions and Gender Index, <http://stats.oecd.org>.

- **La préférence pour les garçons :** La diffusion d'attitudes favorables à un partage équitable des tâches ménagères entre filles et garçons ne se traduit pas par un changements dans la pratique : alors que deux tiers des Ougandais pensent que les filles et les garçons devraient avoir une contribution similaire aux tâches ménagères, la moitié de la population déclare que ce n'est pas le cas dans la pratique.
- **L'accès restreint aux ressources et aux biens :** L'accès et la gestion de la propriété terrienne restent dominés par les hommes : seul un tiers des terres est détenu par une femme. Or, cette inégalité est largement soutenue par la population : 27 % déclarent que les hommes et les femmes ne devraient pas avoir les mêmes droits à la propriété terrienne, 54 % dans le département du Nord.
- **Les atteintes aux libertés civiles :** Sécuriser l'accès des femmes à la justice reste un défi : un tiers de la population déclare que les femmes n'ont pas les mêmes possibilités que les hommes d'accéder à la justice (police, tribunaux et autorités traditionnelles locales), 60 % dans le département du Sud-Ouest.

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 27 pays de l'OCDE et 22 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site www.oecd.org/fr/dev.



SOUTENU PAR LA
COOPÉRATION
AUTRICHIENNE POUR LE
DÉVELOPPEMENT

Pour plus d'informations sur le programme pour l'égalité de genre du Centre de Développement de l'OCDE :

dev.gender@oecd.org

www.genderindex.org